

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Lyon, le 12 JUIL. 2017

Affaire suivie par : Pierre-Jean MARTINEZ Service Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône

Tél.: 04 26 28 67 36

pierre-jean.martinez@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée,

à

Mesdames et Messieurs les membres de la mission d'appui technique du bassin Rhône-Méditerranée (liste de destinataires in fine)

OBJET:

Compte rendu de la quatrième réunion de la mission d'appui technique de bassin Rhône-Méditerranée (24/05/2017), constituée pour accompagner la mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

P. J. :

- Compte rendu de la quatrième réunion de la mission d'appui
- Lettre d'ouverture de la consultation officielle sur la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu de la quatrième réunion de la mission d'appui technique du bassin Rhône-Méditerranée qui s'est tenue le 24 mai 2017 en préfecture du Rhône. Les documents présentés en séance ainsi que le présent compte rendu sont téléchargeables à l'adresse internet suivante :

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/gemapi/appui-collectivites.php.

La consultation officielle relative au projet de stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) est à présent ouverte. Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre d'ouverture de la consultation adressée aux collectivités concernées.

Adresse postale : 69 453 LYON CEDEX 06 Standard : 04 26 28 60 00 - www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Je vous remercie de votre contribution lors de la réunion de la mission d'appui, qui a déjà permis de faire évoluer le document vers une meilleure prise en compte des préoccupations des collectivités et vous invite à faire parvenir vos contributions complémentaires d'ici le 29 septembre 2017 via le formulaire en ligne disponible à l'adresse internet suivante :

http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/socle

Conformément à nos échanges en réunion, j'ai demandé aux préfets de départements du bassin de relayer cette stratégie sur leur territoire, en appuyant d'une part les réflexions locales engagées par les collectivités locales et d'autre part, en poursuivant l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale sur le volet « eau », afin notamment de soutenir une gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement et de favoriser une gestion intégrée des rivières à l'échelle des bassins versants.

Comme nous en avons convenu, la prochaine réunion de la mission d'appui se tiendra au premier semestre 2018, selon une date qui sera proposée début 2018.

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Préfet du Rhône

Henri-Michel COMET

Destinataires

Au titre des représentants élus :

- M Pascal BONNETAIN, président de la commission locale de l'eau du SAGE Ardèche-Claire;
- M Bernard BUIS, maire de Lesches-en-Diois (26);
- Mme Raymonde CARLETTI, maire de La Martre (83);
- M Maurice CHABERT, président du Conseil départemental du Vaucluse ;
- Mme Marie-Claude CHITRY-CLERC, conseillère départementale du territoire de Belfort ;
- M Francis CLIQUE, adjoint au maire de Canet-en-Roussillon (66);
- M Michel DANTIN, président du comité intersyndical pour l'assainissement du Lac du Bourget (CISALB);
- M Dominique DESPRAS, conseiller régional de Auvergne-Rhône-Alpes,
- Mme Christine DURNERIN, présidente du syndicat du bassin de l'Ouche (SBO);
- M Christophe ENGRAND, président de l'association départementale Isère Drac Romanche (ADIDR);
- M Jacques ESPITALIER, maire de Quinson (04);
- M Jacques FRANCOU, président du syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA);
- M Pierre-Henry ILHES, président du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude (SMMAR);
- M Jacques LAYRE, président du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion équilibrée des Gardons (SMAGE);
- M Jean-Luc MASSON, président du syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM).
- M Alain PERSIN, maire d'Ambérieux-d'Azergues (69) :
- M Bertrand ROUFFIANGE, président de l'établissement public territorial de bassin Saône-Doubs;
- M Jean-Marie SERMIER, député-maire de Dole (39) :
- M Yves WYGT, président du syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD).

Au titre des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Mme la préfete de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- M le préfet de la région Occitanie ;
- M le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur;
- M le directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse :
- M le directeur général de l'agence française pour la biodiversité (AFB) ;
- M le directeur général de Voies Navigables de France (VNF);
- M le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes

Copie:

- DREAL(s) Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- MTES, direction de l'eau et de la biodiversité
- MTES, direction générale de la prévention des risques
- AFB, direction interrégionale Auvergne-Rhône-Alpes
- VNF, direction territoriale Rhône-Saône

Compte rendu de la 4^e réunion de la mission d'appui technique Bassin Rhône-Méditerranée 24 mai 2017 – préfecture du Rhône

0/ Propos introductifs

Henri-Michel COMET, préfet coordonnateur de bassin, rappelle qu'il s'agit de la quatrième réunion de la mission d'appui technique du bassin Rhône-Méditerranée, réunion consacrée à l'élaboration de la stratégie d'organisation des compétences de l'eau (SOCLE). Il s'agit d'une démarche du bassin visant à faciliter l'évolution en cours des compétences des collectivités territoriales sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et la compétence eau et assainissement. Cette démarche a été engagée par le gouvernement à la demande des élus pour que les évolutions nécessaires soient accompagnées et concertées. Elle ne freine en rien les démarches locales, mais se positionne de manière complémentaire à ce qui se fait dans les départements du bassin.

La stratégie présentée est à ce stade une première proposition. Les échanges aujourd'hui permettront d'améliorer le document, qui sera ensuite présenté au bureau du comité de bassin, puis mis en consultation officielle.

Michel DANTIN, président du comité de bassin, souhaite la bienvenue à Henri-Michel COMET pour lequel cette réunion est la première au titre du bassin.

Il rappelle que le bassin Rhône-Méditerranée présente une dynamique de concertation ancienne, que ce soit au niveau des SAGE, que des contrats de rivière. Il a une longueur d'avance sur la GEMAPI. Michel Dantin témoigne d'une vraie attente sur le terrain de clarifier les orientations du bassin de façon à ce que les opérateurs s'engagent de manière résolue dans leur réorganisation. Il faut avancer vite et bien.

Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, présente l'ordre du jour :

- présentation du projet de SOCLE par la DREAL de bassin, en deux temps : état des lieux, puis recommandations ;
- témoignage du syndicat de la basse vallée de l'Ain.

Elle précise que le document a été également envoyé aux membres du bureau du comité de bassin et qu'il ne pourra pas être modifié avant sa séance du 2 juin. En revanche les observations pourront être intégrées ultérieurement, avant la consultation officielle qui aura lieu de fin juin à fin septembre.

1/ Etat des lieux de la SOCLE

Voir présentation de la DREAL de bassin sur www.rhonemediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/gemapi/appui-collectivites.php

La DREAL de bassin présente l'état de lieux.

Michel DANTIN invite la MATB, même si le caractère de la SOCLE n'est qu'indicatif et non pas prescriptif, à aller au bout de la logique. La SOCLE a vocation a être intégrée dans le programme de

l'agence de l'eau et dans le SDAGE. Ce sont des orientations importantes qui doivent être soutenues par le bassin et financées par l'agence.

Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, précise que l'agence a déjà engagé un soutien volontariste des réformes en cours via des appels à projets sur la GEMAPI et sur l'eau potable et l'assainissement, afin d'accompagner les collectivités dans leurs restructurations via le financement d'études. La question demain sera de déterminer les soutiens de l'agence dans le cadre du 11^e programme, dont le contexte financier est plus tendu que celui du 10^e, en les ciblant de manière plus sélective sur les collectivités réorganisées.

Pascal BONNETAIN, président du syndicat Ardèche-Claire, remercie l'État et l'agence pour leur soutien sur la GEMAPI, notamment, qui est un exercice compliqué. Les collectivités ont besoin de plus de moyens pour porter l'ambition de la réforme. Il remercie également les élus qui s'engagent sur le terrain. Il souligne la multiplicité des structures sur le bassin qui compte de nombreux SAGE, contrats de rivières, quelques EPTB, dans lesquels les élus ne se retrouvent pas : les élus se retrouvent dans les intercommunalités, mais pas dans les syndicats. Il constate donc un double discours des élus. Autre difficulté : l'harmonisation du prix de l'eau entre communes fusionnées annonce d'âpres négociations.

Pascal BONNETAIN propose par ailleurs de simplifier nos dispositifs pour les citoyens mais aussi pour les élus : EPTB, EPAGE, GEMAPI... Toutes ces dispositions sont compliquées à comprendre. L'enjeu est de simplifier dans un contexte où on doit faire plus avec moins.

Le préfet coordonnateur de bassin retient que la SOCLE est une orientation générale, mais que la MATB souhaite qu'elle soit forte. Il partage ce point de vue. La réforme est un big bang compliqué, mais en même temps stratégique.

Il retient également l'enjeu de simplification, même si le contexte actuel, avec un niveau de normes importants, ne le facilite pas.

Il souhaite que les recommandations de la SOCLE soient largement appuyées par les préfets de départements dans le cadre des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI), pour les aider à clarifier le devenir des différents syndicats mixtes, favoriser la gestion intégrée des rivières à l'échelle des bassins versants par des syndicats mixtes de bassin versants solides et inciter les collectivités à anticiper la mutualisation des compétences eau potable et assainissement à l'échelle intercommunale.

2/ Un exemple de réflexion en cours : témoignage du syndicat mixte de la basse vallée de l'Ain (SMBVA)

Voir présentation du SMBVA sur www.rhonemediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/gemapi/appui-collectivites.php

Le syndicat mixte de la basse vallée de l'Ain (SMBVA) présente la démarche en cours sur son territoire qui présente la particularité d'être à cheval sur deux départements, le Jura et l'Ain. Il a été identifié comme prioritaire dans le SDAGE pour mettre en place un EPTB ou un EPAGE. Les élus du territoire ont préféré anticiper plutôt que de subir la réforme. Ils ont choisi de saisir cette opportunité de restructuration et de mobiliser de l'ingénierie en interne pour organiser cette réflexion. Une mission d'assistance a été mise en place avec un large partenariat, incluant l'État, et

cofinancée par l'agence. Des études sont en cours dans l'optique de créer deux EPAGE, un sur chaque département, puis dans un second temps un EPTB sur l'ensemble du périmètre.

Michel DANTIN s'interroge, en termes de cohérence, sur la vocation des affluents directs du Rhône à se réunir avec d'autres territoires également orphelins à proximité.

Alain SICARD précise qu'effectivement un travail en commun avec le syndicat des berges du Rhône est en cours, mais que ce dernier n'intègre pas la rive gauche du Rhône coté Isère.

Le préfet coordonnateur de bassin relève l'intérêt de ce témoignage qui illustre la complexité locale de mettre tout le monde d'accord.

Pascal BONNETAIN s'interroge sur le rôle des SDCI, pour lesquels l'eau n'étaient pas jusqu'à présent une priorité. Quel positionnement demain des SDCI face à l'enjeu de la GEMAPI et de la diversité des stades de réorganisation des collectivités ? Que se passera-t-il pour les territoires qui ne se seront pas déjà organisés au 1^{er} janvier 2018 ?

La DREAL de bassin rappelle que le Rhône et la Saône présentent des enjeux très particuliers et très structurants pour le bassin Rhône-Méditerranée. On constate une tendance naturelle des territoires à s'organiser dos au Rhône. L'État veille à garder la cohérence sur l'axe Rhône. Sur la partie médiane du Rhône, il reste notamment une difficulté d'organisation.

La DREAL de bassin rappelle également que tout ne doit pas se faire au 1^{er} janvier 2018. Une période transitoire de deux ans a été prévue jusqu'en 2020.

Michel DANTIN souligne le caractère particulier du bassin en matière de prévention des inondations, qui connaît des enjeux forts comme celui des crues torrentielles. Il est pour cette raison, en quelque sorte, en avance sur la GEMAPI.

Laurent ROY interroge le SMBVA sur la suite de la démarche. Certes la réponse du territoire est pragmatique et propose une avancée positive, mais il ne faut pas oublier l'étape d'après.

Concernant l'intervention de l'agence de l'eau, **Laurent ROY** précise que les aides de l'agence ont vocation à être incitatives pour aider à l'émergence de structures de bassin versant là où c'est nécessaire.

Pascal BONNETAIN constate sur son territoire que le sujet de la taxe GEMAPI est systématiquement évacué pour ne pas bloquer les fusions. Or l'état des lieux de la SOCLE montre que les territoires qui ont anticipé la prise de compétence, ont mis en œuvre la taxe.

La DREAL de bassin confirme un changement de posture sur la taxe. Les collectivités étaient au début réfractaires, mais leurs discours évoluent. Certains élus craignent même ne pas pouvoir tout financer avec la taxe. Il faut toutefois noter que ces collectivités qui ont anticipé la compétence GEMAPI sont aussi les plus motrices.

Michel DANTIN demande que les cartes de la SOCLE soient datées, vu les évolutions en cours.

Alain SICARD précise que sur 9 communautés de communes, une seule freine encore sur le sujet de la taxe. Les collectivités ont compris la nécessité de lever la taxe pour financer la GEMAPI.

Le préfet coordonnateur de bassin prend note de la demande de la MATB que le bassin soit incitatif vis-à-vis des acteurs pour se structurer rapidement. Les documents seront datés avant mise en consultation.

3/ Recommandations de la SOCLE

Voir présentation de la DREAL de bassin sur www.rhonemediterranee.eaufrance.fr/gestion/locale/gemapi/appui-collectivites.php

La DREAL de bassin présente les recommandations proposées :

- 6 recommandations générales,
- 4 recommandations spécifiques à la GEMAPI,
- 8 recommandations spécifiques à l'eau potable et l'assainissement.

M Lionel GEORGES du SMAGE des Gardons explique les difficultés pour les structures à ne pas pouvoir appliquer une sécabilité au sein des missions de la GEMAPI. Est-ce que l'arbitrage national peut évoluer ?

M GEORGES exprime le besoin de stabilité face à ces réformes profondes, notamment sur le plan financier, et une inquiétude face au projet de l'agence de conditionner les aides du 11° programme aux collectivités qui travaillent bien. Les structures sont en difficulté face au retrait des départements qui entraîne une augmentation des coûts pour les collectivités.

Véronique DESAGHER du SMAVD (EPTB Durance) souligne la question de la sécabilité. Il y a des enjeux transversaux au bassin versant qui ont vocation à être transférés au syndicat, et des enjeux particuliers (zones humides, endiguement) où les EPCI veulent rester maîtres de la zone protégée et des choix de protection de la population. L'obligation de transférer tout un item ou rien freine les discussions avec les EPCI. D'autre part, elle s'interroge sur ce que recoupe précisément l'alinéa 5° de la GEMAPI (la défense contre les inondations et la mer) : s'agit-il seulement de la gestion des ouvrages de protection encadrés par le décret digues ou est-ce que cette mission 5° va au-delà? Elle rappelle que les ouvrages concernant moins de 30 habitants ne sont pas des systèmes d'endiguement. Il ne faudrait pas que ces difficultés empêchent certaines structures de devenir EPAGE, malgré une dynamique très intéressante.

Michel DANTIN précise également qu'il y a une confusion sur le terrain entre transfert et délégation. Il semble que les préfectures n'aient pas toutes la même interprétation de ce qu'emporte le transfert de compétence. La SOCLE pourrait apporter une clarification.

Laurent ROY répond sur le caractère très contraint du 11^e programme, pour des raisons mécaniques (report de paiements du 10^e), dans un contexte non favorable à l'augmentation des redevances, et accentué par le prélèvement de l'État. Nous serons conduits à faire des choix stratégiques. Ils seront faits par les instances de bassin et in fine, par le conseil d'administration de l'agence.

En ce qui concerne la sécabilité de la compétence GEMAPI, Laurent ROY précise que l'enjeu est, au-delà des difficultés, d'éviter les dérives. Certains s'occupent des milieux aquatiques, d'autre gèrent la prévention des inondations. La gestion intégrée (GEMA et PI) est un enjeu essentiel qu'il faut soutenir fortement.

Conclusion

En conclusion, **le préfet coordonnateur de bassin** souligne la nécessité de mettre en œuvre les réformes avec pragmatisme selon les réalités, mais que celle-ci doit s'inscrire dans la tendance de fond qui est de développer l'approche intégrée de la GEMAPI. C'est le sens du suffrage universel de notre pays. Le document sera complété en fonction des observations faites, soumis à la consultation pour trois mois, puis aux instances du bassin. D'ici là on y verra plus claire sur le contexte financier.

Le préfet coordonnateur de bassin interroge la MATB sur son souhait d'être réunie à nouveau avant l'approbation de la SOCLE. Aucune demande des collectivités n'est exprimée en ce sens, le préfet valide donc le calendrier proposé qui prévoit une prochaine réunion de la MATB en 2018. Il remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Liste des présents

Au titre des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- M Henri-Michel COMET, préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée ;
- Mme Françoise NOARS, directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, DREAL de bassin;
- M Laurent ROY, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- M Jérôme CROSNIER, représentant de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Mme Zoé MAHÉ, représentante de la DREAL Occitanie ;
- M Jean-Yves OLIVIER, représentant de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;
- Mme Ethel ROSENTHAL, représentante de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M Olivier NOROTTE, représentant de Voies Navigables de France (VNF).

Au titre des représentants élus :

- M François ABBOU, représentant de Jacques LAYRE, président du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion équilibrée des Gardons (SMAGE);
- M Pascal BONNETAIN, président de la commission locale de l'eau du SAGE Ardèche-Claire;
- M Cédric BORGET, représentant de Bertrand ROUFFIANGE, président de l'établissement public territorial de bassin Saône-Doubs ;
- M Michel DANTIN, président du comité intersyndical pour l'assainissement du Lac du Bourget (CISALB);
- Mme Véronique DESAGHER, représentante de Yves WYGT, président du syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD);
- M Jean-Luc MASSON, président du syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM).
- M Alain PERSIN, maire d'Ambérieux-d'Azergues (69);
- Mme Jocelyne PROUTEAU-HOFFMANN, représentante de Jacques FRANCOU, président du syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA).

Autres participants:

- M Alain SICARD, syndicat mixte de la basse vallée de l'Ain ;
- M Cyril CAVILLON, syndicat mixte de la basse vallée de l'Ain ;
- M Lionel GEORGES, SMAGE des Gardons :
- M Thibault MALET, Symadrem;
- Mme Marine RAFFIN, EPTB Saône-Doubs;
- M Sylvain MOREIRA, CEREMA;
- M Christophe CHARRIER, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes;
- Mme Hélène MICHAUX, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M Gérôme CHARRIER, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes;
- M Marc VEROT, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ;
- M Fabien ABAD, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.